

FCBA célèbre les 70 ans de la certification NF Ameublement

70 ans d'exigence rigoureuse pour des meubles à usage domestique sûrs, solides, durables et sains



Depuis 70 ans, la certification NF Ameublement fait partie du paysage du mobilier domestique. Délivrée par l'Institut technologique FCBA, elle garantit aux consommateurs d'acheter des sièges, meubles de cuisine, de salle de bain ou de chambre... sûrs, solides, durables et sains, au-delà des exigences réglementaires.

Depuis sa création, elle a su s'adapter aux évolutions du marché, aux exigences rigoureuses de la réglementation française et européenne (et même au-delà) et aux attentes des particuliers, aujourd'hui de plus en plus orientées vers l'impact environnemental des produits.

L'objectif de NF Ameublement est ainsi de mettre sur le marché des produits de qualité, qui ont passé, avec succès, l'épreuve des tests FCBA, portant sur 4 caractéristiques principales (conception, durabilité, qualité d'exécution et sécurité), réalisés dans les conditions les plus sévères de la vie quotidienne.

La certification NF Ameublement...

→ De quoi s'agit-il ?

Créée la même année que le CTBA, devenu ensuite FCBA, la certification NF Ameublement s'est très rapidement imposée comme le repère de qualité pour des meubles domestiques fiables et sûrs. Encadrée par le Code de la Consommation, NF Ameublement permet au consommateur de disposer d'un critère de choix fiable et objectif, pour choisir des produits dont la qualité a été testée, contrôlée et certifiée par un organisme indépendant et accrédité par le COFRAC, FCBA.

→ Quels sont les meubles concernés ?

La certification NF Ameublement couvre l'univers des :

- Mobiliers de cuisine et salle de bain ;
- Sièges (fauteuils, canapés, relax, convertibles...) ;
- Mobiliers de chambre à coucher, salon, séjour (tables, lits, meubles de rangement...).

Facilement reconnaissable par un ovale bleu, le logo NF Ameublement peut se trouver sur une porte à l'intérieur d'un meuble, sous l'assise d'une chaise, sous le plateau d'une table...

→ Quelles exigences couvertes ?

Les fabricants, engagés volontairement dans la certification NF Ameublement, doivent soumettre leurs produits à des tests stricts autour de 4 caractéristiques principales :

- **La conception**, qui détermine 80 % des impacts environnementaux des produits¹ : les meubles certifiés constituent un levier important de réduction des impacts sur l'environnement en prolongeant par exemple sa durée d'usage ;
- **La durabilité**, critère essentiel, notamment pour les 50 ans et + qui sont la tranche de la population accordant le plus d'importance à la certification de produits (d'ici 2050, selon l'INSEE, 1 personne sur 2 en France aura 50 ans et +) ;
- **La qualité d'exécution** ;

¹ Source AFNOR – Etude Ademe

- **La sécurité**, permettant de s'assurer que les meubles certifiés sont sûrs et solides, au-delà des exigences réglementaires.

Ainsi, par exemple, sont vérifiés :

- La charge statique assise et dossier d'un siège (simulation d'une personne qui s'assoit puis s'adosse à son siège) ;
- La surcharge d'un meuble de rangement (simulation d'un meuble de cuisine surchargé de piles de verres et d'assiettes) ;
- Le choc de verre en partie basse (simulation de la tête d'un enfant venant frapper le verre en partie basse).

Un repère de qualité...

NF Ameublement constitue, et a toujours constitué, une référence de repère de qualité, comme en témoigne Valéry Cotel, Président Directeur Général de Charles Réma, fabricant de meubles de cuisine et salle de bain :

« La certification NF Ameublement fait intégralement partie de l'ADN de notre entreprise : nous avons d'ailleurs été les premiers à en être titulaire. Depuis toujours, et c'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre confiance à la marque depuis toutes ces années, elle nous apporte des avantages en interne comme en externe.

En interne, NF Ameublement nous permet de confirmer la configuration et la pertinence de nos process. Les audits liés à la certification nous sont également indispensables, dans une dynamique d'amélioration continue.

En externe, elle permet de réassurer les particuliers et les professionnels avec lesquels nous travaillons, sur la qualité, la sécurité et la durabilité de nos produits. NF Ameublement nous permet d'affirmer que nos produits sont de qualité car testés par un organisme neutre et indépendant, FCBA ».

Et demain... ?

Dans les prochaines années, l'objectif est d'augmenter le nombre de titulaires NF Ameublement, pour permettre aux consommateurs d'avoir un choix de produits testés et certifiés encore plus large. De nouvelles pistes de réflexions sont d'ailleurs à l'étude chez FCBA autour de la :

- RSE
- La circularité des produits
- La personnalisation des produits
- Etc.

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

Créé en 1952, le centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers... Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultation, assistance technique, essais, formation, information ;
- Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

www.fcba.fr